

# Le contenu de nos poubelles



## Trop de déchets !

Chaque habitant de l'agglomération produit en moyenne chaque année :

$$\begin{aligned} & 280 \text{ Kg d'ordures ménagères} \\ & + 150 \text{ Kg déposés en déchèterie} \\ \hline & = 430 \text{ Kg de déchets / personne / an} \end{aligned}$$

## Pourquoi trier nos déchets ?

Nos déchets triés seront traités pour produire de nouveaux matériaux réutilisables. L'un des exemples les plus connus illustrant ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles en verre grâce aux bouteilles usagées.

Le geste de tri a donc plusieurs avantages :

- préserver les ressources naturelles,
- économiser l'énergie,
- éviter le gaspillage de matières réutilisables,
- réduire le volume de déchets à traiter,
- alléger les coûts de traitement des déchets et donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Une tonne de plastique recyclée permet d'économiser suivant le type de plastique entre 600 et 800 litres de pétrole.

L'utilisation de plastique recyclé diminue de 80% la consommation d'énergie par rapport à la production de plastique vierge.



**Le TRIMAN est, depuis le 1er janvier 2015, le logo de référence pour indiquer qu'un produit est recyclable. Contrairement au point vert, il informe le consommateur que l'emballage relève d'une consigne de tri et qu'il ne faut pas jeter dans la poubelle des ordures ménagères.**

## Collecte

Nos ordures ménagères sont collectées suivant 3 modes en fonction des déchets

<h3>Verre</h3>  <p>Déposez les bouteilles en verre, pots et bocaux en verre</p>	<h3>Recyclables, collecte sélective</h3>  <p>Déposez en vrac :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- bouteilles et flacons plastiques</li><li>- cartons d'emballages (non souillés)</li><li>- papiers, journaux et magazines</li><li>- boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires</li></ul>	<h3>Ordures ménagères résiduelles</h3>  <p>Déposez dans des sacs les déchets qui ne sont pas recyclables</p>
--	--	---

## Coûts comparés des différents modes de collecte

Données chiffrées issues du rapport annuel 2016 de la gestion des déchets.

Le coût aidé représente l'ensemble des charges de gestion diminuées des ventes de matériaux, des reversements des éco-organismes et des aides diverses.

### Coûts aidés

<b>Verre</b> 7,7 €/tonne	<b>Recyclables</b> <b>Collecte sélective</b> 153 €/tonne	<b>Ordures résiduelles</b> 244 €/tonne
-----------------------------	--	---

## Comment le geste de tri permet de réduire le coût du traitement des ordures ménagères ?

Pour chaque tonne issue de la collecte sélective nous économisons **91 €** si ces mêmes déchets n'étaient pas triés et déposés dans la poubelle grise.

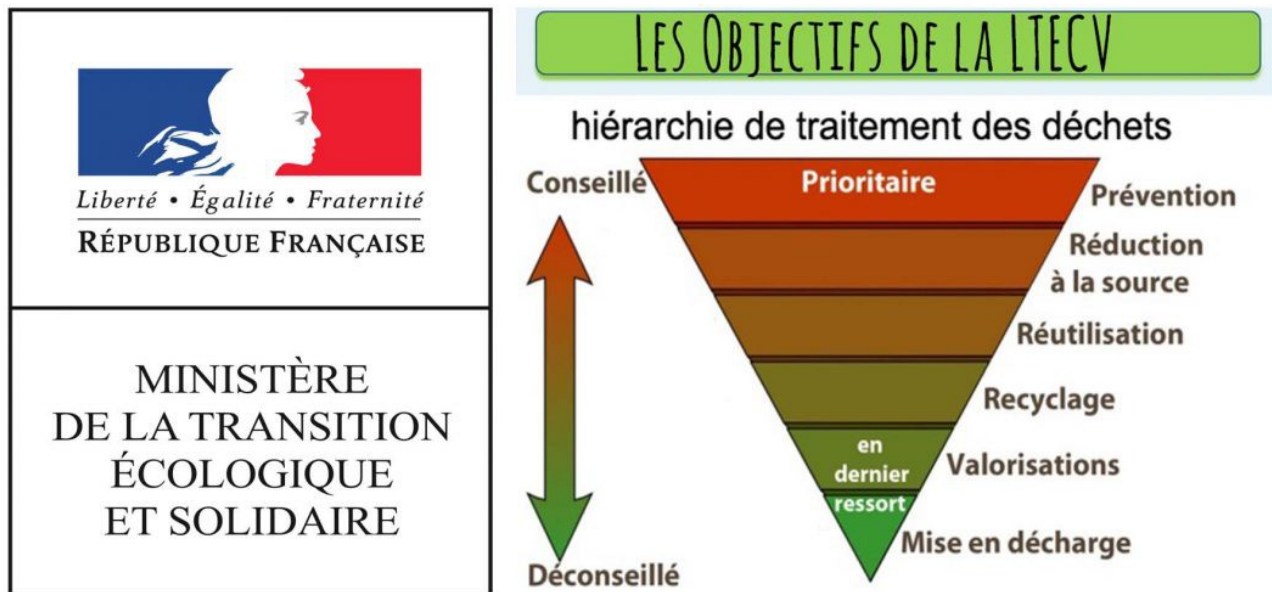
Pour chaque tonne de verre déposée dans la colonne à verre nous économisons **236,3 €** si ces mêmes verres n'étaient pas triés et déposés dans la poubelle grise.

Pour l'année 2016 cela représente une recette de : **264 000 €** pour la collecte sélective ( 91 € x 2900 tonnes) et **363 000 €** ( 236,3 € x 1536 tonnes) pour la collecte de verre.

En 2016, le geste de tri a ainsi rapporté à la collectivité **672 000 €** ce qui représente plus de 10% de la dépense totale du service de traitement des déchets.

**Toutefois la meilleure pratique reste la réduction de nos déchets**

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) introduit une hiérarchie dans le traitement des déchets de plus vertueux au moins vertueux. Il existe 2 types de valorisation : valorisation matière : les déchets récupérés seront utilisés pour la fabrication de nouvelles matières ( papier, plastiques...) valorisation énergétique : les déchets sont brûlés avec production d'électricité ou subissent une fermentation pour produire du gaz méthane.



## Perspectives

Cette même loi fixe entre autres un taux de valorisation matière des déchets non dangereux à 65% à l'échéance 2025. Pour atteindre cet objectif l'effort portera sur la collecte des biodéchets et l'extension du tri à tous les emballages plastiques.

Les biodéchets : ils sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Ils représentent un tiers de nos poubelles. La généralisation du tri à la source est prévue d'ici 2025. La mise en œuvre se fera par une gestion de proximité (compostage domestique, partagé en pied d'immeubles ou à l'échelle d'un quartier) collectes séparées (en porte à porte ou en apport volontaire) avec traitement centralisé (compostage industriel, méthanisation).



Extension du tri des emballages plastiques : aujourd'hui seulement les bouteilles plastiques et les flacons sont recyclés soit 23% des emballages plastiques. A l'horizon 2022, l'extension du tri concernerait l'ensemble des plastiques plus particulièrement les pots, barquettes, les sacs et films.

## Déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques

